

N° 01
31 Août 2022

Présents : Daniel Roger
Laurence Paré, Laurent Bauvineau, Sylvain Denis, Antoine Serre

Excusée : Laëtitia Charteau

Assistent : Sébastien Duret, Directeur Administratif
Karl Marchand, CTD PPF
Sébastien Cornuault, CTD DAP

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

La Commission souhaite la bienvenue au nouveau membre Monsieur Antoine Serre.

La Commission remercie Annie Olivier pour son investissement et qui a annoncé son arrêt.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 25 du 27.06.2022 sans réserve.

2. Engagements

o Dates d'ouverture et de clôture des engagements sur Footclubs

Les dates de clôture des engagements des championnats ont été fixées par le Comité de Direction à savoir :

- 15 juillet 2022 (Championnats Seniors Féminines D1 et D2)
- 28 août 2022 (Championnats Seniors Féminines D3 et D4)
- 6 septembre 2022 (Championnats et Coupes Jeunes Féminines)

La Commission fait un point à la clôture :

- Seniors Féminines
 - A : 10
 - D2 : 10
 - D3 : 8
 - D4 : 11

Suite au refus de l'engagement d'une équipe dans le championnat D3, la Commission a repêché après accord l'équipe du GF St Mars/Joué.

Suite à la demande du club du Temple Cordemais, la Commission informe que l'entente entre un club et un groupement n'est pas possible. En conséquence, a repêché après accord l'équipe 2 du GF Hâvre et Loire.

3. Composition des groupes

La Commission définit ainsi les groupes seniors :

- 1 groupe de 10 équipes pour la D1
 - FC Presqu'île Vilaine
 - AS Sud Loire Geneston
 - GF Châteaubriant
 - GF Hirondelles du Gesvre
 - GF Loireauxence
 - GF Sud Loire
 - AC Chapelain
 - FC Rezé
 - Savenay Malville Prinquiau FC
 - St-Nazaire AF
- 1 groupe de 10 équipes pour la D2
 - GF Loroux Canton
 - GF Nantes Est
 - GF Pays Noir 2
 - GF Presqu'île 44
 - FC Guémené
 - Étoile Mouzillon 2
 - Nantes Métallo SC
 - Nort AC
 - Pont-Château AOS
 - Rezé AEPR 2
- 1 groupe de 10 équipes pour la D3
 - Bouguenais Foot
 - Campbon Ubcc
 - Fay Bouvron FC
 - GF Dresny Plessé Vay
 - GF Loire et Cens
 - GF Loire et Retz 2
 - Pornic Foot
 - Thouaré US
 - GF St-Mars/Joué
 - GF Hâvre et Loire 2
- 1 groupe de 9 équipes pour la D4
 - GF AL Châteaubriant/Erbray
 - GF Loroux Canton 2
 - GF Violettes du Sud Loire 2
 - Nantes Étoile du Cens
 - Rezé FC 2
 - St-Herblain OC
 - FC Vallons Le Pin
 - FC Bourgneuf
 - GF Canal et Forêt
- 1 groupe de 10 équipes en Foot à 8

La Commission prend connaissance des desideratas des clubs et procède à la numérotation des équipes pour élaborer le calendrier en matchs aller/retour.

La Commission rappelle qu'en raison de calendriers de compétitions différents imposés par les calendriers fédéraux et régionaux, les desideratas ne peuvent que partiellement être honorés.

Les rencontres débuteront le 18 septembre 2022.

A ce jour, 42 équipes sont engagées en Coupe Seniors Féminines.

4. Point sur les engagements jeunes

La Commission est informée de la situation des engagements dans les pratiques jeunes :

- U18F D1 à 11 : 8
- U18F D2 à 11 : 7
- U18F à 8 : 7
- U15F D1 à 11 : 11
- U15F D2 à 11 : 12
- U15F à 8 : 18
- U13F D1 à 8 : 9
- U13F D2 à 8 : 27
- U13F à 5 : 3

La Commission demande au regard du nombre d'équipes déjà engagées en U15F Foot à 8 de solliciter les clubs afin d'avoir leur positionnement en terme de niveau (débrouillé : D1 ; débutantes : D2). Cela permet lors de la prochaine réunion prévue le 7 septembre 2022 de définir deux niveaux pour la 1^{re} phase.

Les rencontres débuteront le 17 septembre 2022.

5. Statut des éducateurs

La Commission rappelle aux clubs que pour l'équipe participant au niveau supérieur de district F seniors (D1), l'éducateur(rice) doit être titulaire du CFF3 (ou inscrit(e) avant le début du championnat au module, ou titulaire de l'attestation de formation et inscrit(e) dans une session de certification pour la saison en cours).

Ces dispositions dérogatoires pour l'éducateur(rice) en cours de formation ne sont valides que pour une saison.

Il est demandé de vérifier l'éducateur en charge de ces équipes avant la reprise des championnats.

6. Futsal

La Coupe Futsal Féminine sera réinitiée cette saison en U18F et renouvelée pour les Seniors F. Une demande de créneaux de salle sera adressée aux clubs engagés ainsi qu'aux clubs futsal.

7. Installations et horaires des rencontres Féminines

- Seniors F :

Samedi : 18h00 – 18h30 – 19h – 19h30 – 20h00 sous condition qu'il y ait un éclairage homologué

Dimanche : 12h30 – 13h00 – 15h00

- Jeunes (U14F à U18F)

Samedi : 14h – 14h30 – 15h00 – 15h30 – 16h00 – 16h30 – 17h00 – 17h30 – 18h00 sous condition qu'il y ait un éclairage homologué

Dimanche : 10h30 – 11h00

La Commission des Terrains et Installations Sportives sera consultée afin de vérifier en cas d'horaire de rencontres proposées à 16h ou plus.

8. Courriels

. Nantes Mellinet reçu le 17 août 2022

La Commission ne peut pas déroger aux règlements et imposer des rencontres non prévues sans l'accord du club adverse. Le club à la publication du calendrier pourra demander des modification d'horaires ou inversion de rencontre en cas de difficultés rencontrées pour recevoir.

. Nort Ac reçu le 16 août 2022

La demande est à transmettre à la Commission Régionale médicale.

Prochaines réunions :

- **7 septembre : calendriers jeunes féminines**
- **19 octobre : préparation de la 2^e phase jeunes féminines + tirage des tours de cadrages des coupes**

Le Président,
Daniel Roger



Le Secrétaire de séance,
Sébastien Duret

